



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 novembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et Mlle KOENDERS

Convocation envoyée le 10 novembre 2011

Publié le 18 novembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Jean-Yves PIAN
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	Mlle Stéphanie MODDE
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Philippe CARBONNEL
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Alain LINGER
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Roland PONSAA
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Michel ROTGER
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Didier MARTIN		

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Christophe BERTHIER	M. François DESEILLE pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claude DARCIAUX	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Nicolas BOURNY	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
M. Jean-Philippe SCHMITT	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
M. Rémi DELATTE	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
M. Gilles TRAHARD	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : CULTURE ET SPORTS

SASP Dijon Bourgogne Handball (DBHB) - Acomptes sur la saison 2011-2012

La Communauté de l'agglomération dijonnaise est sollicitée par la SASP Dijon Bourgogne Handball pour le versement d'un acompte de 100 000 euros à valoir sur la subvention à octroyer au titre de la saison 2011-2012.

Avec un budget prévisionnel de 1 325 000 € dont 950 000 € de masse salariale et un contexte de trésorerie tendue, le club qui évolue cette année en D2 ambitionne de retrouver l'élite dès l'année prochaine. Par courrier, le club a fait part d'un besoin d'acompte afin de pouvoir débiter la saison.

Le projet de convention joint à la présente délibération fixe les conditions de versement de cet acompte et les engagements réciproques des parties.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP Dijon Bourgogne Handball ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application

**CONVENTION GRAND DIJON / SASP DIJON BOURGOGNE HANDBALL
SUBVENTIONNEMENT EN CONTREPARTIE DE L'ACCOMPLISSEMENT DE
MISSIONS D'INTERET GENERAL – versement acompte**

Entre

La Communauté de l'agglomération dijonnaise, ci-après « le Grand Dijon », représentée par son Président en exercice dûment habilité à la signature des présentes par délibération de son Conseil de Communauté en date du _____,

d'une part,

Et

La Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Dijon Bourgogne Handball (DBHB), dont le siège est à Dijon, 17 rue Léon Mauris, représentée par son Président, Monsieur Thierry DESSEREY,

d'autre part,

Vu

- L'article 19-3 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,
- Le décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001 pris pour l'application de l'article 19-3 de la loi précitée, complété par la circulaire interministérielle n° NOR/INT/B/02/00026/C du 29 janvier 2002, adressée aux Préfets de Région et de Département, relative aux concours financiers pouvant être apportés par les collectivités territoriales aux clubs sportifs professionnels et précisant notamment la consistance des missions d'intérêt général,
- La demande d'acompte présentée par la SASP Dijon Bourgogne Handball,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Soutien financier du Grand Dijon

Pour répondre à la sollicitation du club, le Grand Dijon attribuera à la SASP DBHB une subvention, au titre des missions d'intérêt général, pour la saison sportive 2011-2012, selon l'échéancier suivant :

- un acompte de 100 000 euros sera alloué sur les crédits de l'exercice budgétaire en cours. Cet acompte sera versé en une seule fois dès signature de la présente convention.
- le solde fera l'objet, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, d'une inscription au budget primitif 2012, en prenant en compte, le cas échéant les concours financiers apportés par les autres collectivités territoriales.

Article 2 : Résiliation

En cas de non exécution des obligations à la charge des la SASP DBHB pour l'organisation des missions d'intérêt général, la Communauté de l'agglomération dijonnaise pourra, après mise en demeure non suivi d'effet, résilier la présente convention et exiger le reversement de tout ou partie de la subvention allouée.

Fait à Dijon, le

**Pour la
Société Anonyme Sportive Professionnelle
Dijon Bourgogne Handball**

Le Président,

Thierry DESSEREY

**Pour la
Communauté
de l'agglomération dijonnaise**

Le Président,

François REBSAMEN